**MODELE COURRIER D’ACCEPTATION D’UNE DEMISSION**

**Avec indemnité de départ**

Objet : Acceptation d’une démission

**Lettre recommandée avec accusé réception n°**

*Madame, Monsieur,*

J’accuse bonne réception de votre courrier en date du \*\*/\*\*/\*\* sollicitant votre démission de la *(désignation de la collectivité ou de l'établissement).*

A compter du ………………., votre démission de …………………………………. *(emploi)* contractuel à temps *(non)* complet, est acceptée.

Par voie de conséquence, à compter de cette date, vous est radié(e) des effectifs de ………………… *(désignation de la collectivité ou de l'établissement)*.

A ce titre, vous percevrez une indemnité de départ volontaire dont le montant est fixé à ………… € (*dans la limite du double de la rémunération brute annuelle perçue au cours de l'année civile précédente*). Cette indemnité sera versée en une seule fois.

En cas de recrutement en qualité de fonctionnaire ou d’agent contractuel dans l'une des fonctions publiques dans les cinq années suivant cette démission, l'indemnité de départ volontaire devra être intégralement remboursée au cours des trois années suivant ce recrutement.

Préalablement à l’exercice d’une activité lucrative, salariée ou non, dans une entreprise privée ou un organisme de droit privé, ou une activité libérale, vous devrez saisir par écrit le …………… Maire/Président de ………………... (désignation de la collectivité ou de l'établissement) afin que soit appréciée la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées au cours des trois années précédant le début de celle-ci.

Également, tout changement d'activité pendant un délai de trois ans à compter de la cessation de fonctions devra être porté à la connaissance de ………………... *(désignation de la collectivité ou de l'établissement)* avant le début de cette nouvelle activité.

La présente décision est transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion ainsi qu’au Comptable de la collectivité/de l’établissement.

Fait à …………………, le ……………………….

Le ………. *Maire/Président*,

*(Nom et prénom lisibles, cachet et signature)*

Le Maire/Le Président informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la notification. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr/).

|  |
| --- |
|  |